

■ ■ ■ de tout dommage même en l'absence de faute, et la dégradation de la situation financière des Etats débouchent sur un principe de responsabilité illimitée des entreprises, y compris en cas de défaillance de la puissance publique dans ses missions, qu'il s'agisse de sécurité, de santé publique, de protection de l'environnement. Les Etats, dont la dette atteint 87 % du PIB dans la zone euro et 110 % du PIB dans le monde développé, utilisent de plus en plus les entreprises pour combler les trous des finances publiques. Dans le domaine fiscal, la multiplication des amendes et l'envolée de leurs montants entendent inciter à la transaction, même en l'absence d'infraction ou de preuves. Ceci est particulièrement vrai en France où la prolétarisation de la justice va de pair avec une profonde hostilité de la magistrature envers les entreprises et l'économie de marché. A court terme, le citoyen peut paraître gagnant avec le déplacement des charges du contribuable vers les entreprises. En réalité, il s'agit d'un pacte faustien car la croissance potentielle, l'emploi et les revenus se trouvent amputés tandis que les libertés individuelles sont fragilisées par la violation des règles propres à un procès équitable.

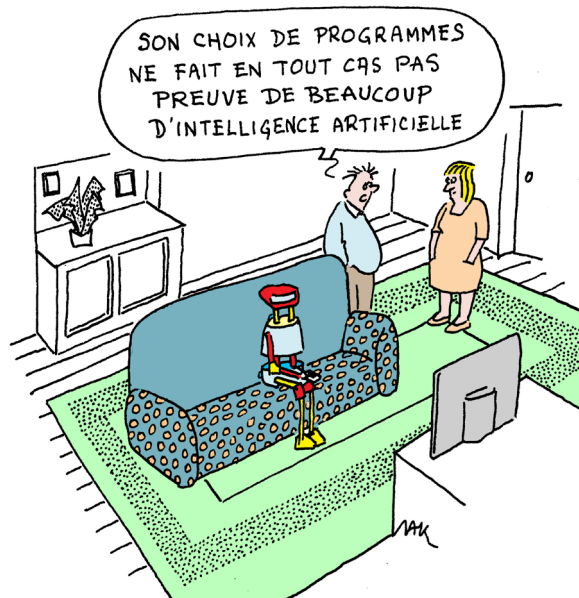
L'issue de la lutte engagée entre la démocratie et le populisme dépendra largement de la résistance de l'Etat de droit. Pour l'Union européenne, cela implique de se repenser en termes de souveraineté, afin de défendre ses valeurs face aux nouveaux empires. Pour la France, cela exige de revenir à la lettre et à l'esprit de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui rappelle que tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, que nul ne peut être accusé, arrêté et détenu que dans les cas déterminés par la loi, que celle-ci ne peut établir que des peines strictement nécessaires, que nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit ■

A l'école, petit déj pour tous

Une mesure plus efficace pour traiter la pauvreté infantile que d'augmenter les prestations familiales.

par Julien Damon

Dans le cadre de sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le gouvernement lance une expérimentation autour du petit déjeuner. Ce premier repas pourra désormais être organisé dans quelques écoles de huit académies tests. Nombre d'enseignants rapportent des faits troublants. Des enfants arrivent le matin le ventre vide ou trop plein de chips et de soda. Sous-alimentation et malnutrition constituent deux fléaux qui pèsent à la fois sur le quotidien et sur l'avenir de ces jeunes enfants. Alors, le petit déjeuner à l'école, pourquoi pas ? Les contre-arguments jaillissent. L'innovation renforcerait la déresponsabilisation de parents défaillants. Elle incarnerait le projet totalitaire d'un régime politique paternalistes se substituant aux parents. Elle coûterait cher pour pas grand-chose. Tous les économistes savent qu'il n'existe pas de déjeuner (petit ou non) gratuit. Il faut le payer. Sur ce point, la bisbille technocratique portant sur la généralisation d'une expérimentation qui ne coûte



au départ que 6 millions d'euros oppose les villes et l'Etat. Mais ce n'est vraiment qu'une goutte d'eau dans les 100 milliards de la politique familiale (au sens large). La supposée déresponsabilisation relève de la saillie habituelle de la part de tous ceux qui estiment qu'agir en dehors de la famille sape ses fondements et son autorité. L'école, en ce sens, serait à proscrire, car ôterait à la cellule familiale une de ses responsabilités ancestrales. Les attaques contre cette idée semblent de faible portée. Rappeler ses racines anciennes a des vertus. Au milieu des années 1950, Pierre Mendès France introduisit le verre de lait, avec du sucre, dans l'univers scolaire. Il s'agissait de s'ériger contre la dénutrition et même contre l'alcoolisme. La consommation de vin était alors légale dans les cantines. Le monde et la pauvreté ont bien changé. Les enfants pauvres étaient autrefois malingres, ils sont aujourd'hui victimes de malbouffe et d'obésité. Fournir le petit déjeuner à l'école, ce n'est pas seulement s'attaquer aux cas scandaleux de jeunes qui n'ont pas de quoi se nourrir, mais aux cas beaucoup plus répandus d'enfants, souvent défavorisés, en surpoids. Un repas du matin équilibré, proposé quotidiennement à tous les écoliers, d'origines modeste comme favorisée, change la vie des classes. Organisé en fonction des configurations locales, avec des parents volontaires et même des enseignants, il aura assurément plus d'incidences tangibles et évaluables qu'un nouveau rafistolage dans l'édifice des transferts sociaux et fiscaux. La politique familiale à la française s'appuie essentiellement sur des prestations monétaires, nettement moins sur des équipements et services. Une bascule des aides monétaires vers des aides en nature a toute sa légitimité. C'est d'ailleurs ce que plébiscitent les Français lorsqu'ils sont interrogés sur ce qu'il convient de faire pour les familles en difficulté. Sans déstabiliser les budgets, familiaux et publics, la mise en avant de ces solutions concrètes et visibles apparaît préférable à l'augmentation des allocations familiales ■

Les enfants pauvres étaient autrefois malingres, ils sont aujourd'hui victimes de malbouffe et d'obésité.